

Concours photo « Villers-le-Sec aux quatre saisons »

But

Prendre en photo et mettre en lumière notre beau village en faisant participer un maximum d'habitants, sans limite d'âge, à chaque saison.

Concours photo réservé aux habitants de Villers-le-Sec

Concours photo pour chaque saison (printemps – été – automne – hiver)

- L'été – dépôt des photos du 21/06/21 au 20/09/21
- L'automne – dépôt des photos du 21/09/21 au 20/12/21
- L'hiver – dépôt des photos du 21/12/21 au 19/03/22
- Le printemps – dépôt des photos du 20/03/22 au 20/06/22

Les thèmes

- Panorama du village
- Les lieux emblématiques du village (la place, l'église, l'huilerie, les puits...)
- Ambiance autour de la mare
- Animaux du village

Règlement

La participation au concours est gratuite.

Le concours est limité à 2 photos par saison et par thème (soit 8 photos par habitant par saison), couleur ou noir et blanc, portrait ou paysage à votre guise.

Un gagnant ne pourra gagner que sur un thème par saison par contre, le gagnant d'une saison pourra gagner sur plusieurs saisons.

Les photos seront à déposer par mail à l'adresse concoursphoto@villerslesec55.fr en indiquant **le nom de l'auteur** et **son adresse** et **n° de téléphone**, **la saison concernée** et le **thème choisi** pour la participation. Le premier envoi de photo devra être effectué en joignant **le bulletin de participation et l'autorisation de publication en annexe**.

Les photos doivent être conformes aux dispositions légales en vigueur.

Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours.

Ainsi, l'organisateur se réserve le droit de retirer du concours, sans préavis toute photo à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du concours.

Etant donné les thèmes, les photographies ne doivent en aucun cas présenter des personnes physiques.

Le participant déclare et garantit : être l'auteur des photos postées pour le concours et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des photos.

Chaque participant, du fait de l'acceptation du Règlement, en tant qu'auteur des photos soumises et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés aux photos, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que ses photos soient publiées et soient consultables sur les réseaux sociaux et sites web ainsi, que lors d'expositions, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

Ainsi chaque participant s'engage à signer une autorisation de publication et d'utilisation de sa photo dans le cadre et pour les besoins du présent concours, ainsi que dans le diaporama du site officiel de la mairie de Villers-le-Sec selon le modèle **en annexe**. Du fait de l'acceptation du Règlement, les participants autorisent l'organisateur à utiliser les photos sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

Si le format ne correspond pas ou que vous n'êtes pas en mesure de fournir un fichier qui permette d'effectuer un tirage de qualité suffisante, la participation au concours sera alors invalidée.

Vote

L'ensemble des photos, pour chaque thème et chaque saison, seront visibles sur le site du comité des fêtes : <http://villerslesec55.fr/> onglet « **comité** » puis « **concours photo** » .

Le vote sera effectué par les membres du comité des Javas à l'issue de chaque saison.

Les membres du comité peuvent évidemment participer au concours.

Les photographies seront jugées sur le respect du thème, la qualité esthétique et technique de la photographie et l'originalité.

Seront éliminées de la participation au concours : toute photographie réceptionnée après la date de clôture, toute photographie non conforme aux données du concours, toute photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon).

Récompenses

Les photos des gagnants de chaque saison seront exposées sur la place du village une fois la saison passée et sur le site Villers-le-Sec et du comité des javas (et pages FB officielles).

Les gagnants se verront récompensés de leur photo encadrée en A4 (avec logo du comité des Javas et date) pour un souvenir inoubliable. La remise des récompense se fera lors du pot du 14 juillet 2022 à la salle des fêtes.

[Évènement organisé par le Comité des Fêtes de Villers le Sec avec l'accord de Monsieur le Maire de Villers le Sec.](#)